



Maison des jeunes pouss'

Projet pédagogique

ALSH Périscolaire

*(La garderie, le C.L.A.S, les T.A.P
et le mercredi après midi).*

-

Lampaul-Guimiliau





Maison des jeunes pouss'

Maison des jeunes pouss'
15, route de Landivisiau
Square Francis Herry
29400 LAMPAUL-GUIMILIAU

La maison des jeunes pouss' (MJP) est une association loi 1901 qui se situe à Lampaul-Guimiliau. Cette commune se situe à quelques kilomètres de Landivisiau, et compte environ 2100 habitants. Au sein de la commune, la MJP a pour but d'offrir un service de proximité répondant aux besoins des familles de Lampaul-Guimiliau et de ses environs. L'association regroupe plusieurs branches : l'ALSH, la garderie périscolaire du matin et du soir, les TAP (Temps d'activités périscolaires), le C.L.A.S (Contrat Local d'accompagnement à la scolarité), et les animations familles. L'ALSH est composé de trois sections : Le service enfance (3-7 ans pendant les vacances scolaires et 3-12 ans pour les mercredis après midi), le service Passerelle (8-12 ans) et le service jeunesse/ Les Z'ados (11-18 ans).

1 - Garderie Périscolaire :

La garderie périscolaire ne concerne que les enfants de l'école Eric Tabarly. Elle est ouverte du lundi au vendredi pendant les périodes scolaires. Elle a lieu directement dans les locaux de la MJP. Elle est accessible à tous les enfants scolarisés à l'école Eric Tabarly.

- Horaires :

Lundi : 7h30-8h50 // 16h-18h30.

Mardi : 7h30-8h50 // 16h-18h30.

Mercredi : 7h30-8h50.

Jeudi : 7h30-8h50 // 16h30-18h30.

Vendredi : 7h30-8h50 // 16h-18h30.

- Accueil/Modalités :

Matin : L'accueil des enfants se fera par les animateurs de la garderie. Il est demandé aux parents d'amener les enfants de moins de 6 ans jusque dans l'établissement.

Soir : Si l'enfant rentre seul le soir, il devra présenter sa CARTE DE SORTIE signée par le représentant légal de l'enfant. Les enfants encore présents dans la cour de l'école seront accompagnés vers la MJP à **partir de 16h15 (16h45 le jeudi)**.

Chaque enfant présent à la MJP doit avoir sa fiche d'inscription et sa fiche sanitaire à jour ainsi qu'un certificat médical qui atteste que l'enfant est à jour dans ses vaccinations et apte aux activités physiques et sportives. Nous vous demanderons également une attestation de responsabilité civile au nom de l'enfant.

Pas d'inscription à prévoir, l'enfant sera pointé sur la tablette à son arrivée.



Maison des jeunes pouss'

- Tarifs :

La tarification à la présence est unique : 0.60 cts/présence. La tarification sera appliquée uniquement dans les locaux de la MJP, ce qui exclu le temps de présence du soir entre 16h et 16h15. (16h30-16h45 le jeudi).

- Moyens humains :

La garderie périscolaire est encadrée essentiellement par des animateurs (Diplômés BAFA ou CAP Petite enfance). 3 animateurs le matin et 3 le soir. La direction du service est assurée par Stéphanie PAUGAM, diplômée DUT Carrières sociales option animation socio-culturelle.

- Moyens matériels :

- ✓ « La Maison des Jeunes pouss' »

La maison des jeunes pouss' de Lampaul-Guimiliau dispose d'une grande salle d'accueil de 60m² réparti en plusieurs espaces:

- La grande salle d'activités qui est utilisé également pour le goûter des enfants.
- Le chapiteau : « jeux d'imitations »/Construction.
- Un espace rassemblement.

Une pièce de 15 m² (coin calme/Lecture/Marionnettes).

Un espace extérieur est délimité afin d'assurer la sécurité des enfants. Les parents veilleront à refermer le portail à leur sortie.

- Matériel Pédagogique :

Pour chaque activité, le matériel est fourni par l'association. Pour la garderie périscolaire, il est préférable que les enfants n'apportent pas d'affaires personnelles (jeux, ballons etc.). Cependant, les plus jeunes pourront apporter leurs « doudous ».

L'équipe d'animation n'est pas responsable des pertes ou vols pendant les temps d'animation.

- Vie quotidienne :

SANTE : Nous ne sommes pas autorisés à délivrer de médicaments, sauf certificat médical. Un cahier de soins est présent dans la trousse de pharmacie et est remplie à chaque soin donné aux enfants.

GOÛTER : Un goûter sera à prévoir par les familles pour la garderie du soir. Si l'enfant n'a pas (ou a oublié son goûter), les animateurs fourniront un goûter à l'enfant. La famille sera tenue de rendre un goûter à l'association pour une prochaine présence.

LES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES : La réglementation ne nous permet pas d'autoriser les « aller-retour » des enfants entre la MJP et les activités comme le foot, le hand etc... Légalement, l'enfant est sous la responsabilité de la MJP durant le temps de l'activité. Cependant, nous proposons aux familles qui le souhaitent, d'accompagner les enfants à l'heure de l'activité mais celui-ci sera récupéré par les parents ou par une autre personne qu'un responsable de l'ALSH. Un courrier de décharge sera obligatoire en cas de départ des enfants seuls ou avec une personne tierce.



Maison des jeunes pouss'

- Fonction et missions des intervenants :

Les animateurs :

- ➔ Assurer la sécurité physique et morale des enfants.
- ➔ Proposition et/ou suivi d'activités en fonction des animations de l'ALSH ou des TAP.
- ➔ Pointage des enfants dans la tablette.
- ➔ Veiller à l'accueil personnalisé de chaque enfant et de leur famille.

2-Le C.L.A.S (Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité) :

Depuis septembre 2018, un nouveau dispositif a été mis en place : « le CLAS » (Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité). Ce dispositif est encadré par des animateurs professionnels systématiquement présents, parfois accompagné de bénévoles. Le CLAS a pour objectif, au-delà du soutien pour la réalisation des devoirs, de proposer aussi des jeux, des activités, ainsi que des supports pédagogiques adaptés aux enfants.

Notre volonté est de venir soutenir les acquisitions scolaires, de manière bienveillante et ludique et permettre aux enfants de gagner en autonomie et en confiance.

- Horaires :

Lundi : 16h-17h.

Mardi : 16h-17h

Jeudi : 16h30-17h30.

Une heure d'animation avec 15 min consacrées à un temps convivial autour du goûter.

- Accueil/Modalités :

Chaque enfant présent à la MJP doit avoir sa fiche d'inscription et sa fiche sanitaire à jour ainsi qu'un certificat médical qui atteste que l'enfant est à jour dans ses vaccinations et apte aux activités physiques et sportives. Nous vous demanderons également une attestation de responsabilité civile au nom de l'enfant.

Une inscription préalable doit être effectuée auprès de la coordinatrice CLAS pour la période ou pour l'année.

- Tarifs :

La tarification à la présence est unique : **0.60 cts/présence.**

- Moyens humains :

Le CLAS, constitué de 15 enfants maximum est encadré par 2 animateurs professionnels sous la responsabilité de Laurence BIHAN, coordinatrice CLAS, diplômée BPJEPS LTP. La direction du service est assurée par Stéphanie PAUGAM, diplômée DUT Carrières sociales option animation socio-culturelle. Des bénévoles viendront également compléter l'équipe.



Maison des jeunes pouss'

- Moyens matériels :

Un nouvel espace a été réaménagé dans les locaux de la MJP. Deux pièces d'environ 30 m² sont donc à la disposition du groupe CLAS.

- Matériel Pédagogique :

Pour chaque activité, le matériel est fourni par l'association.

L'équipe d'animation n'est pas responsable des pertes ou vols pendant les temps d'animation.

- Vie quotidienne :

SANTE : Nous ne sommes pas autorisés à délivrer de médicaments, sauf certificat médical. Un cahier de soins est présent dans la trousse de pharmacie et est remplie à chaque soin donné aux enfants.

GOÛTER : Un goûter sera à prévoir par les familles pour le CLAS. Si l'enfant n'a pas (ou a oublié son goûter), les animateurs fourniront un goûter à l'enfant. La famille sera tenue de rendre un goûter à l'association pour une prochaine présence.

- Fonction et missions des intervenants :

La coordinatrice :

- Animation de la séance.
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants.
- Organisation des groupes.
- Relation avec les bénévoles.
- Relations parents/enfants/écoles.
- Recherche et/ou création d'outils pédagogique pour les enfants.
- Transmission d'information avec le reste de l'équipe CLAS.

Les animateurs :

- Animation de la séance.
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants.
- Recherche et/ou création d'outils pédagogique pour les enfants.

3- Les TAP (Temps d'activités périscolaires).

Les écoles de Lampaul-Guimiliau ont adopté depuis 2014 la semaine à 4 jours et demi. La mairie de Lampaul-Guimiliau a mandaté notre association pour l'organisation des temps d'activités périscolaires.

- Horaires :

Pour cette année 2018/2019, voici les horaires retenues par les écoles et la mairie :

- 15h-16h30 chaque jeudi pour l'école Eric Tabarly.
- 15h-16h30 chaque vendredi pour l'école Saint Joseph.



Maison des jeunes pouss'

- Accueil/Modalités :

Chaque enfant présent à la MJP doit avoir sa fiche d'inscription et sa fiche sanitaire à jour ainsi qu'un certificat médical qui atteste que l'enfant est à jour dans ses vaccinations et apte aux activités physiques et sportives. Nous vous demanderons également une attestation de responsabilité civile au nom de l'enfant.

Une inscription préalable doit être effectuée auprès de la coordinatrice TAP pour la période ou pour l'année.

- Tarifs :

Les Temps d'activités périscolaires sont **gratuits**.

- Moyens humains :

Les TAP sont encadrés par 7 animateurs professionnels sous la coordination de Laurence BIHAN, diplômée BPJEPS LTP. La direction du service est assurée par Stéphanie PAUGAM, diplômée DUT Carrières sociales option animation socio-culturelle.

- Moyens matériels :

Nous disposons de plusieurs bâtiments communaux pour la mise en place des activités (la MJP, la bibliothèque, la salle omnisport, le foyer des jeunes, le DOJO etc...). Nous organisons également régulièrement des activités en extérieur.

- Matériel Pédagogique :

Pour chaque activité, le matériel est fourni par l'association.

L'équipe d'animation n'est pas responsable des pertes ou vols pendant les temps d'animation.

- Vie quotidienne :

SANTE : Nous ne sommes pas autorisés à délivrer de médicaments, sauf certificat médical. Un cahier de soins est présent dans la trousse de pharmacie et est remplie à chaque soin donné aux enfants.

GOÛTER : Un goûter sera à prévoir par les familles pour le CLAS. Si l'enfant n'a pas (ou a oublié son goûter), les animateurs fourniront un goûter à l'enfant. La famille sera tenue de rendre un goûter à l'association pour une prochaine présence.

- Fonction et missions des intervenants :

La coordinatrice :

- ➔ Animation de la séance.
- ➔ Assurer la sécurité physique et morale des enfants.
- ➔ Organisation des groupes.
- ➔ Relation avec les bénévoles.
- ➔ Relations parents/enfants/écoles.
- ➔ Recherche et/ou création d'outils pédagogique pour les enfants.
- ➔ Transmission d'information avec le reste de l'équipe CLAS.



Maison des jeunes pouss'

Les animateurs :

- Animation de la séance.
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants.
- Recherche et/ou création d'outils pédagogique pour les enfants.

4- Le Centre de Loisirs du Mercredi après midi.

L'ALSH du mercredi après-midi accueille des enfants de trois à douze ans (ou avant si l'enfant est déjà scolarisé).

Le temps d'accueil se fait de 13h30 à 18h30.

L'accueil des enfants se fera par les animateurs soit après le restaurant scolaire, soit directement au centre de loisirs.

Chaque enfant présent à la MJP doit avoir sa fiche d'inscription et sa fiche sanitaire à jour ainsi qu'un certificat médical qui atteste que l'enfant est à jour dans ses vaccinations et apte aux activités physiques et sportives. Nous vous demanderons également une attestation de responsabilité civile au nom de l'enfant.

Les inscriptions se font le vendredi pour le mercredi qui suit. Il est possible de faire des inscriptions par période, au mois ou à l'année.

Les moyens

➤ Moyens humains :

• 4 permanents :

- PAUGAM Stéphanie : Directrice de l'association. Résidant à Landivisiau. Titulaire DUT Carrières sociales option animation sociale et socioculturelle.
- BIHAN Laurence : Animatrice titulaire BPJEPS LTP, Résidant à Plouescat. Référent Enfance.
- GUILLEM Stéphane : Animateur communal, mis à disposition de l'association MJP. Titulaire BAFA/BAFD, Référent Ados. Résidant à Guimiliau.
- PETERS Olivia, animatrice titulaire BAFA à l'association MJP pendant les TAP, les mercredis et les vacances scolaires. Résident à Landivisiau.
- Leslie GUILLOU, animatrice communale mise à disposition de l'association MJP. Titulaire BAFA, animatrice mercredis, TAP et Garderie périscolaire.
- MORVAN Philippe : Animateur communal mis à disposition de l'association MJP. Titulaire BAFA, résidant à Lampaul-Guimiliau. Référent Passerelle (8-12 ans)

L'équipe pourra être complétée ou modifiée selon les besoins.



Maison des jeunes pouss'

➤ Moyens matériels :

- ✓ « La Maison des Jeunes pouss' »

La maison des jeunes pouss' de Lampaul-Guimiliau dispose d'une grande salle d'accueil de 60m² réparti en plusieurs « coins » :

- La grande salle d'activités
- Le coin « jeux d'imitations »
- Le chapiteau : Construction.
- Un coin calme/Lecture/Marionnettes.
- Un « studio » PASSERELLE 8-12 ans.

Un espace extérieur est délimité afin d'assurer la sécurité des enfants. Les parents veilleront à refermer le portail à leur sortie.

Le temps de sieste s'effectuera dans la salle de sieste de l'école maternelle Eric TABARLY.

➤ Matériel Pédagogique :

Pour chaque activité, le matériel est fourni par l'association. Pour le centre de loisirs 3-12 ans, il est préférable que les enfants n'apportent pas d'affaires personnelles (jeux, ballons etc.). Cependant, les plus jeunes pourront apporter leurs « doudous ».

L'équipe d'animation n'est pas responsable des pertes ou vols pendant les temps d'animation.



Maison des jeunes pouss'

La vie quotidienne

➤ Le goûter :

Pour les 3-12 ans le mercredi, le goûter sera fourni par le centre. Nous demandons aux parents de ne pas donner de goûters individuels aux enfants afin de ne pas susciter de jalousie.

➤ Le transport :

Le trajet des enfants de la maison jusqu'au centre se fera sous la responsabilité des parents.

➤ Santé :

Nous ne sommes pas autorisés à délivrer de médicaments, sauf certificat médical. Un cahier de soins est présent dans la trousse de pharmacie et est remplie à chaque soin donné aux enfants.

➤ Les activités :

L'activité, au-delà de sa dimension occupationnelle, est un outil favorable au développement de l'enfant. Au travers de différentes formes d'activités, nous pourrions l'aider à construire son identité, sa personnalité et l'accompagner dans son développement; ceci en prenant compte des capacités de chacun.

Une variété d'activités est proposée aux enfants (activités manuelles, sportives, culturelles, sorties, grands jeux etc.) autour de thèmes déterminés au préalable lors des réunions de préparation entre animateurs, en accord avec le projet éducatif et pédagogique de la structure. Nous élaborons donc nos animations en fonction d'objectifs (développés plus loin), des idées des animateurs mais aussi en fonction des souhaits des enfants.

➤ Activités « extra scolaires »

La réglementation de l'ALSH ne nous permet pas d'autoriser les « aller-retour » des enfants entre le centre et les activités comme le foot, le hand etc... Légalement, l'enfant est sous la responsabilité du centre durant le temps de l'activité. Exception est faite pour le théâtre qui est une activité encadrée par un animateur communal, déclaré à la MJP.

Outre l'aspect réglementaire, afin de respecter la cohérence et les objectifs pédagogique de l'accueil de loisirs, il est préférable de considérer les activités du centre comme outil de socialisation et d'épanouissement au même titre que les activités sportives ou culturelles proposés par les associations locales.

Cependant, nous proposons aux familles qui le souhaitent, d'accompagner les enfants à l'heure de l'activité mais celui-ci sera récupéré par les parents ou par une autre personne qu'un responsable de l'ALSH.

Besoins et intérêts

✓ Les 3-6 ans.

Besoins-Intérêts	Activités possibles
<ul style="list-style-type: none"> - Besoins biologiques (Alimentation, sommeil, mouvement...) - Besoin d'affection, de sécurité, de communication - Identification au parent du même sexe - Prise de conscience de son corps et de sa personne - Exploration du milieu (besoin d'expérience, de manipulations) - Curiosité du sexe opposé - Instabilité, variabilité des intérêts 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeux de couleurs, de constructions à base de rythmes et de manipulation (eau, terre, sable, collage, coloriages, dessins, peintures...) - Jeux sur les sens (découverte du corps) - Jeux de rôles. - Escalade, toboggan, balançoire - Poursuites (chats, loups) - Utilisation de tissus, objets roulants... - Contes, histoires, marionnettes. - Jeux d'imagination. - Découverte de son environnement. Chants, rondes, jeux collectifs et surtout coins aménagés

✓ Les 6-12 ans.

Besoins-Intérêts	Activités possibles
<ul style="list-style-type: none"> - Mêmes besoins qu'avant mais avec la socialisation en plus (sens du donner et du recevoir, d'échanges...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités de constructions (cabanes, cerfs-volants,...) - Jeux d'adresse, jeux d'échanges. - Activités manuelles. - Chants, jeux dansés, histoires lues, contes. - Découverte du milieu, de la nature (collecte) - Déguisement - Grand jeux avec mise en situation (jeux d'imagination.) - Découverte de son environnement proche (rencontre intergénérationnelles).



Maison des jeunes pouss'

Fonctions et missions.

➤ La directrice a pour mission :

- De superviser le bon déroulement de l'association.
- La préparation du centre de manière à ce qu'il soit fonctionnel dès l'arrivée des enfants.
- La coordination de l'équipe d'animation.
- La formation des stagiaires.
- La gestion financière et administrative mais aussi l'organisation matérielle du centre.
- Les relations avec l'association, gestionnaire de la structure.
- Les relations avec les partenaires (Mairie, communauté de communes, associations locales, autres centres...)
- Les relations avec les prestataires.
- Les relations avec les familles.
- De mener à bien la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Elle est la garantie du bien être et de la sécurité des enfants.
- L'évaluation du centre (bilan moral et financier, sondage de satisfaction...)
- La participation à l'animation des mercredis.

➤ Les animateurs ont pour mission :

- La préparation du centre. C'est-à-dire l'élaboration du programme en collaboration avec la directrice, le recensement du matériel nécessaire, etc.
- La préparation, la mise en place et le rangement des activités.
- L'animation de la journée et l'accueil des enfants.
- Veiller au bien être et à la sécurité de l'enfant.
- Etablir un échange avec les parents (Accueil et départ de l'enfant, comment s'est passée la journée, est ce qu'il y a eut des bobos, etc.)



Les échanges

➤ L'équipe.

Une réunion sera organisée périodiquement avec la directrice et les membres du bureau, pour discuter d'éventuelles difficultés, ou pour échanger sur différents thèmes. La directrice et les animateurs aborderont régulièrement entre eux les sujets quotidiens du fonctionnement de l'association (Thèmes, organisation, dysfonctionnement etc.).

➤ Les enfants :

L'accueil, l'écoute, les envies et le rythme des enfants sont privilégiés. L'équipe d'animation est à l'écoute permanente des enfants. Un libre cours à leurs idées sera favorisé tout au long du séjour des enfants, par la mise en place de murs d'expression, de boîte à idées, d'échanges informels.. Nous serons attentifs à régler les conflits entre les enfants par l'intermédiaire de groupe de parole afin que les enfants puissent régler eux-mêmes leurs conflits.

➤ Les parents :

Nous accordons un intérêt particulier à l'échange entre l'équipe d'animation, l'association et les parents. En effet, il nous semble important que les parents connaissent l'association et les activités qui y sont proposées. Nous souhaitons installer un climat de confiance en leur permettant de trouver leur place dans cette structure. Ainsi, des temps d'échange, parents/enfants seront régulièrement proposés. Au centre de loisirs, en fin de vacances un échange sera organisé par l'intermédiaire d'une rencontre autour d'un café et de gâteaux réalisés par les enfants. Ce temps d'échange pourra être l'occasion de présenter aux parents les photos et/ou les diaporamas des activités ou encore de proposer des ateliers animés.

De plus, l'association Maison des Jeunes pouss' doit prendre un essor en mobilisant les parents dans son fonctionnement. Des « commissions consultatives » pourront être ponctuellement organisées pour discuter du fonctionnement de l'association, des attentes des parents, de leurs mécontentements éventuels etc... De plus, l'assemblée générale sera un outil privilégié pour avoir des retours des parents et également pour qu'ils puissent prendre place concrètement dans le fonctionnement de l'association.



Maison des jeunes pouss'

Les objectifs principaux de l'association

- Investir le temps libre pour accompagner l'émancipation et la socialisation de l'enfant.

L'équipe d'animation veillera au respect du rythme de chacun. Les enfants/ados devront respecter l'autre, être à l'écoute des autres et respecter les choix et les mœurs de chacun. La socialisation c'est aussi apprendre aux enfants à vivre ensemble. Nous veillerons à créer une dynamique de groupe en tenant compte des différences, de la personnalité et du rythme de chaque enfant/ados.

L'autonomie, ce n'est pas pouvoir se débrouiller seul, c'est le pouvoir de se débrouiller avec les autres. Nous veillerons à ne pas « faire à la place » de l'enfant mais à l'aider à prendre lui-même des initiatives.

- Impliquer l'enfant/l'ados dans une dynamique citoyenne en s'ouvrant au monde et à ses réalités.

Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.

L'enfant/ados habite dans un lieu donné mais ne doit pas être détaché du monde qui l'entoure. Connaître son environnement local et le respecter fait aussi partie de cette dynamique citoyenne. L'enfant/ados est à même de comprendre les enjeux de notre société par l'intermédiaire d'échange et d'activités adaptées. Ainsi des thèmes comme le racisme, les discriminations ou encore le respect de l'environnement pourront être abordés. L'association est ouverte à tous les enfants quelque soit leur origine sociale, géographique ou leur culture. C'est dans cette objectif que nous participons également activement aux journées contre l'indifférence organisée sur la commune.

- Donner le goût de l'engagement, des responsabilités et de l'action. Donner aux enfants/ados les moyens d'être acteurs de leurs temps libre.

Etre enfant/ados c'est aussi être citoyen. Donner envie à l'enfant/ados de s'engager, d'avoir des responsabilités, fait partie intégrante de l'évolution d'un enfant. Le choix de ne pas mélanger les tranches d'âge pour certaines activités permet aux plus grands d'aider les plus jeunes et ainsi, leur donne une nouvelle dimension de leur place au sein du centre de loisirs.

- Favoriser les liens intergénérationnels.

L'animateur socioculturel a pour mission de favoriser une cohésion sociale. Améliorer les relations entre les acteurs d'une même commune, d'un même environnement participe à favoriser cette cohésion. Les échanges avec le secteur jeunesse d'une part sont à poursuivre et à développer par l'intermédiaire de spectacles, de contribution d'un groupe à l'autre etc... Nous allons également maintenir le lien crée avec les aînés de la commune par l'intermédiaire d'échange régulier entre nos deux associations.